

Mayhew,	Pinard,	Ross (Souris),	Tremblay,
Menary,	Pouliot,	St-Laurent,	Tucker,
Merritt,	Power,	Sinclair,	Tustin,
Michaud,	Raymond (Wright),	Sinnott,	Viau,
Miller,	Reid,	Skey,	Warren,
Mitchell,	Richard (Gloucester),	Smith (Calgary-	Webb,
Mullins,	Richard	Ouest),	Weir,
Murphy,	(Ottawa-Est),	Smith (York-Nord),	White (Hastings-
Mutch,	Robinson (Bruce),	Stanfield,	Peterborough),
Nixon,	Ross (Hamilton-	Stephenson,	Whitman,
Parent,	Est),	Stuart (Charlotte),	Winkler,
Pearkes,	Ross (St. Paul's),	Stokes,	Winters—173.
Picard,			

Et le débat se poursuivant sur la proposition d'amendement à la motion principale;

M. Shaw, appuyé par M. Jaques, propose en amendement: Que tous les mots après ceux de "conseillers de Votre Excellence" soient biffés et remplacés par les suivants:

"Auraient dû donner à la Chambre l'assurance qu'au cours de la présente session des mesures législatives seraient présentées, grâce auxquelles les résultats suivants seraient atteints, comme moyens de faire face à la crise du coût de la vie et de stabiliser l'économie canadienne:

- a) Exemption de l'impôt sur le revenu à l'égard des revenus de \$2,400 et moins, dans le cas des personnes mariées, et de \$1,500, dans le cas des célibataires; ces exemptions devant être progressivement portées à \$3,000 et à \$2,000, au fur et à mesure que la production augmente en proportion des besoins;
- b) Elimination de la taxe de vente, et réduction considérable des taxes d'accise et de transformation et de tous les autres impôts cachés ou vexatoires;
- c) Augmentation appréciable des allocations familiales; augmentation des pensions de vieillesse, ainsi qu'élimination de la vérification des ressources et abaissement de l'âge de la pension;
- d) Moyens de subsistance suffisants pour tous les adultes invalides;
- e) Subventions sélectionnées, en particulier à l'égard des denrées et des nécessités de vie."

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Lacombe.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.